

---

# PACTE NATIONAL DE L'ÉNERGIE POUR LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

---

Décembre 2024



---

# Préambule

Le Pacte national de l'énergie de la République Islamique de Mauritanie affiche l'objectif volontariste d'avoir un accès universel à l'énergie d'ici 2030, tel que décrit dans la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP 2030) et en phase avec aligné sur la Vision 2030 du pays et l'Objectif de Développement Durable (ODD) n° 7 des Nations Unies. Ce Pacte constitue une feuille de route visant à garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, inclusive, durable et propre pour toute la population Mauritanienne. Son élaboration repose sur une approche inclusive et participative, impliquant diverses parties prenantes, notamment les partenaires de développement, le secteur privé et la société civile.

La République Islamique de Mauritanie, riche de ses ressources énergétiques naturelles et résolument engagée dans une transition énergétique durable, aspire à devenir un acteur clé de l'énergie en Afrique et au-delà. Le Pacte National de l'Énergie vise à accélérer le rythme d'accès à l'électricité et à la cuisson propre jusqu'à 12% d'ici 2030 et à augmenter significativement la capacité de production de l'électricité à partir des sources renouvelables à 70% à l'horizon 2030. Le secteur privé jouera un rôle clé pour atteindre ces objectifs, avec pour ambition de mobiliser 1,23 milliards de dollars d'investissements privés dans la production, le transport, la distribution d'énergie ainsi que dans les solutions d'énergies renouvelables décentralisées (ERD) et de cuisson propre.

Le Gouvernement est déterminé à atteindre ces objectifs ambitieux et réalistes en s'engageant pleinement dans le plan d'action défini dans ce Pacte. Ce plan détaille les réformes à mettre en œuvre autour de cinq axes principaux : (a) Réhabiliter et étendre les infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie à des coûts compétitifs; (b) Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue et des potentiels d'échange entre les régions Nord et Ouest ; (c) Adopter les solutions ERD et de cuisson propre pour un accès final abordable comme éléments essentiels de l'agenda d'accès à l'énergie ; (d) Inciter la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires ; et (e) Garantir une société nationale d'électricité financièrement viable qui fournit des services fiables et abordables.

Reconnaissant que le succès de cette initiative nécessite un renforcement des capacités et des efforts collectifs considérables, le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie appelle les partenaires de développement, les philanthropes, le secteur privé et la société civile à se joindre à cette initiative transformatrice pour accélérer l'accès universel à l'énergie et contribuer à la mobilisation de 2,45 milliards de dollars US de financement, dont 1,23 milliards provenant du secteur privé. Le gouvernement s'engage fermement à mettre en œuvre le plan d'action inclus dans le Pacte, visant à lever les obstacles tout au long de la chaîne de valeur énergétique. Cette démarche permettra de mobiliser les ressources nécessaires pour garantir une énergie fiable, abordable, inclusive, durable et propre, tout en contribuant à la croissance économique et au développement du pays et de la région.

# Contents

<b>1. Déclaration d'engagement</b>	<b>4</b>
1.1 Objectifs et plan d'action du Pacte	8
<b>2. Aperçu du secteur et défis</b>	<b>14</b>
2.1 Aperçu du secteur de l'énergie	15
2.2 État actuel et défis	18
<b>Annex 1: Activités en cours et soutien des partenaires de développement</b>	<b>20</b>
<b>Annex 2: Piliers du Pacte de l'énergie – Mesures et indicateurs proposés</b>	<b>31</b>
<b>Annex 3: Évolution du coût moyen de production</b>	<b>35</b>
Liste des abréviations	36





# 1

## Déclaration d'engagement

**1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie s'engage à transformer le paysage énergétique national et à accélérer l'accès à une énergie fiable, abordable, inclusive, durable et propre pour tous les Mauritaniens. Cet engagement constitue un catalyseur essentiel pour le progrès social, économique et environnemental du pays. À cette fin, le gouvernement a fixé les objectifs suivants:**

- Fournir l'accès à l'électricité à **3,4 millions** de personnes supplémentaires d'ici 2030, faisant passer le taux d'accès national à **100%** contre **55 %** actuellement.
- Accélérer l'accès aux solutions de cuisson propre à un rythme de **12%** par an, contre environ **4%** actuellement, ce qui permettrait à **0,48 million** de ménages supplémentaires d'accéder à des solutions de cuisson propre, bénéficiant particulièrement aux femmes et aux communautés marginalisées.
- Augmenter la part actuelle des énergies renouvelables dans le mix de production à **70%**, tout en multipliant par **1,66** la capacité de production actuelle d'ici 2030.
- Créer un environnement favorable à la participation du secteur privé, afin de mobiliser **1,23 milliards** de dollars US d'investissements privés dans le secteur de l'énergie.

**2. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a récemment entamé une nouvelle phase** importante de réforme du secteur de l'électricité, traduite principalement par un nouveau code de l'électricité permettant de doter le secteur d'un cadre législatif moderne susceptible de prendre en charge les évolutions technologiques et institutionnelles récentes et prévisibles dont notamment la transition énergétique et les perspectives de valorisation du potentiel du pays en gaz et en hydrogène. Le nouveau code consacre aussi la régulation du secteur, la promotion de l'électrification rurale, la libéralisation progressive, et l'ouverture à la concurrence de l'achat d'électricité à une nouvelle catégorie de clients éligibles à l'achat direct de l'électricité correspondant à leurs besoins auprès des producteurs de leur choix.

## **I. Réhabiliter et étendre les infrastructures énergétiques à des coûts compétitifs**

**a) Pour orienter les investissements publics et privés,** le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre le Schéma Directeur de Production et de Transport à l'horizon 2040 (Artelia\_2023), conformément au calendrier adopté. La mise en œuvre de ce plan inclut l'intégration des énergies renouvelables (SOFRECO\_2023), l'installation de systèmes de stockage d'énergie (BESS) (Hatch/Artelia\_2019) et la mise en œuvre de la feuille de route Desert-to-Power (DtP/BAD\_2022). Le Gouvernement s'engage également à finaliser le Code du Réseau d'ici 2025, en collaboration avec l'autorité de régulation et avec un financement du Projet Multinational d'Interconnexion Mauritanie-Mali en 225kV et centrales solaires associées (PIEMM). L'élaboration de ce Code est prévue d'être achevée à la mi-2025.

**b) Afin de renforcer la capacité nationale de production à moindre coût,** le Gouvernement s'engage à lancer des appels d'offres compétitifs et transparents pour des projets d'énergie renouvelable, tels que le solaire et l'éolien. Ces actions s'appuieront sur les révisions majeures apportées à la loi sur les Partenariats Public-Privé (PPP) en 2024, ainsi que sur un cadre réglementaire robuste établi par le Code de l'Électricité adopté en 2022. Ce cadre, désormais opérationnel à travers des décrets finalisés en 2024 et des arrêtés pris dans le cadre du Programme de Renforcement de Capacité, permettra d'encadrer efficacement les investissements et de promouvoir une transition énergétique durable.

**II. Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue** est crucial pour la Mauritanie. Le commerce transfrontalier d'électricité, dans le cadre des options d'export et d'approvisionnement à moindre coût. L'intérêt associé est de faciliter une tarification harmonisée du transport au sein du Système d'échange d'énergie électrique ouest africain (EEEOA) et d'œuvrer pour un échange accru entre les régions Nord et Ouest.

**a) Reconnaissant l'importance cruciale du commerce transfrontalier d'électricité dans le cadre des options d'approvisionnement à moindre coût pour le pays,** le Gouvernement s'engage à participer activement au marché ouest africain de l'électricité où la Mauritanie étant membre de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) est par conséquent observatrice au Système d'échange d'énergie électrique ouest africain (EEEOA). Le Code de l'Électricité, cité ci-dessus, constitue un prérequis pour l'intégration à l'EEEOA. Les cadres réglementaires de tous les pays de l'EEEOA ont été harmonisés et la conformité de la Société de gestion de l'énergie de Manantali (SOGEM) avec ses prérequis a déjà été assurée. Le Gouvernement s'engagera à renforcer également la

coopération avec le West Africa Power Pool (WAPP) pour harmoniser les tarifs, via les projets régionaux d'interconnexion notamment le PIEMM/Programme d'Investissement Régional pour l'Afrique de l'Ouest (REMP) et la dorsale trans-sahélienne de Desert-to Power (DtP).

## **III. Adopter les solutions ERD et de cuisson propre pour un accès final abordable**

**a) Pour atteindre ses objectifs ambitieux en matière d'accès à l'électricité, le Gouvernement reconnaît l'importance cruciale d'investissements importants dans les solutions d'électrification par développement sur réseau et hors réseau.** À cette fin, le Gouvernement a développé une stratégie nationale d'électrification en 2021 avec un plan quinquennal d'électrification qui serait mis en œuvre dans le cadre de ce Pacte, avec un rôle clairement défini pour le secteur privé dans les mini-réseaux et le hors réseau. Le Gouvernement s'engage à intensifier ces efforts en développant, à partir de 2025, une stratégie de viabilité commerciale pour le secteur privé, notamment à travers un mécanisme de subvention durable et bancable, tel que le Fonds d'Accès Universel (FAUS) alimentant le Fonds d'Électrification Rurale (FER), ainsi qu'une stratégie nationale spécifique pour les mini-réseaux. Par ailleurs, il s'engage à mettre en œuvre son programme de suivi et d'évaluation GIS, élaboré en 2024 dans le cadre du programme d'accélération de la transition électrique en Mauritanie (META/BM), pour suivre le cadre multi-niveaux et évaluer les progrès en matière d'accès à l'électricité et aux solutions de cuisson propre.

**b) Pour soutenir le secteur à déployer les connexions finales à moindre coût,** le Gouvernement finalise actuellement le cadre politique et réglementaire « Off Grid Solar Policy » dans le cadre du programme META, afin de rendre les solutions hors réseau plus accessibles aux populations à faible revenu. Les dispositifs électriques et les équipements d'énergie renouvelable seront ainsi soumis à des normes de qualité nationales.

**c) Pour accélérer l'accès universel aux solutions de cuisson propre,** le Gouvernement a réalisé en 2024 un diagnostic approfondi du secteur, accompagné d'une modélisation à l'horizon 2050. Ce travail lui permettra de finaliser sa stratégie nationale de cuisson propre d'ici 2025. La stratégie de cuisson propre comprendra l'usage du butane et des produits similaires. Cependant, la cuisson électrique présente également plusieurs avantages et défis qui devront être pris en compte pour une intégration réussie dans cette stratégie.



#### IV. Inciter la participation du secteur privé pour débloquer des ressources supplémentaires

##### a) Reconnaissant le rôle crucial du secteur privé dans la mobilisation des ressources nécessaires et pour encourager sa participation dans le secteur de l'énergie (tant en développement de réseau qu'hors réseau), le

Gouvernement poursuit actuellement la finalisation du processus de transaction à travers l'élaboration du Protocole et la mise en place d'un cadre en vue de la promotion de Producteurs Indépendants d'Electricité (IPP) solaire PV, éolien, et de systèmes de stockage par batteries (BESS). Il mettra également à disposition des mécanismes de financement innovants, intégrant des instruments de garantie, pour réduire les coûts et les risques, renforçant ainsi la bancabilité des projets énergétiques.

##### b) Pour faciliter les investissements privés dans les énergies renouvelables décentralisées, le Gouvernement a

mis en place, en 2024, un processus d'approbation réglementaire clairement défini pour les mini-réseaux gérés par le secteur privé (y compris les licences, les tarifs et l'intégration du réseau). Ce processus est déjà concrétisé dans le cadre du pilote à grande échelle Projet d'électrification par mini-réseaux verts (RIMDIR)/Projet d'électrification rurale dans le sud-est mauritanien (PERSEM). Les leçons tirées de ce premier projet sectoriel structuré en PPP faciliteront ainsi la mise à l'échelle du programme national de mini-réseaux.

##### c) Pour appuyer financièrement les solutions d'énergie renouvelable décentralisée menées par le secteur privé, le

Gouvernement s'engage à partir de 2025 à opérationnaliser la stratégie de soutien financier aux ERD décrite dans la stratégie d'électrification nationale, à travers l'instauration d'une fiscalité transparente et en faveur du hors réseau et des mécanismes de subvention dédiée dans le Fonds d'Électrification Rurale.

#### V. Garantir une société nationale d'électricité financièrement viable qui fournit des services fiables et abordables

##### a) La viabilité financière de l'opérateur historique est une priorité pour le Gouvernement.

Bien que des progrès aient été réalisés, notamment avec un taux de rendement technico-commercial de plus que 77% en 2023, des défis importants subsistent, tels que la réduction des pertes techniques et commerciales, l'amélioration de la transparence des coûts et l'établissement d'une comptabilité claire au titre du contrat entre le Gouvernement et la société Mauritanienne d'électricité (SOMELEC). Dans ce cadre, le Gouvernement s'engage à garantir la publication régulière des états financiers audités des services publics et à renforcer la transparence grâce au

programme META et à des indicateurs de performance. Il ajustera également le modèle financier élaboré en 2022 pour l'adapter aux évolutions organisationnelles de la SOMELEC. Un plan national d'efficacité énergétique débutera en 2025 dans le cadre du programme PIEMM/DtP-BAD. Le programme de comptage intelligent, visant 350 000 compteurs, sera poursuivi. Enfin, le Gouvernement s'engage à réduire la dépendance aux combustibles fossiles et à promouvoir les énergies renouvelables, comme le solaire PV, pour garantir la viabilité financière de la SOMELEC d'ici 2030.

##### 3. Afin de mettre en œuvre les actions et engagements décrits dans ce Pacte National de l'Énergie, le Gouvernement s'engage à renforcer les capacités institutionnelles et de gouvernance du secteur de l'énergie.

Le gouvernement s'engage à identifier les besoins en ressources humaines et en renforcement des capacités dans l'ensemble du secteur, en accordant une attention particulière au ministère de l'énergie et du pétrole (MEP), au ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD), à la SOMELEC et à l'Autorité de régulation (ARE), l'Agence de promotion des investissements en Mauritanie (APIM) et de la Direction générale du partenariat public privé (DG-PPP). Le Gouvernement élaborera un plan de développement des compétences visant à combler ces lacunes à court, moyen et long terme, afin de garantir la réalisation des objectifs fixés dans le Pacte.

##### 4. Le Gouvernement s'engage à mettre en place un cadre complet de suivi évaluation permettant la supervision de la mise en œuvre du Pacte.

Ce cadre structuré permettra de mesurer les progrès réalisés en matière d'accès à l'énergie, d'efficacité énergétique et de durabilité. Des indicateurs clés, tels que l'accès à l'électricité et à des solutions de cuisson propres, ainsi que la part des énergies renouvelables, seront utilisés à cet effet. La Cellule de Transformation du secteur de l'électricité constituera le cadre de supervision, de suivi de la mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs assignés au titre du Pacte, avec le soutien des parties prenantes concernées. La Cellule dirigera la collecte des données, et des retours réguliers permettront d'ajuster les politiques et les objectifs en fonction des besoins. La Cellule travaillera en coordination avec les UGP spécifiques existantes au sein des différentes entités de la SOMELEC, tout en renforçant ses synergies avec la Cellule pour la Promotion des Énergies Renouvelables et de l'Électrification Rurale (CPERER), rattachée à la Direction Générale de l'Électricité et des Énergies Renouvelables du MEP. Les efforts de suivi seront intégrés au budget afin d'assurer leur alignement avec les objectifs énergétiques nationaux et internationaux.



## Appel à partenariat

**5. Le Gouvernement appelle les partenaires de développement, les fondations philanthropiques et le secteur privé à soutenir ses efforts pour mobiliser les fonds nécessaires**, afin de permettre à la République Islamique de Mauritanie d'engager une transformation énergétique ambitieuse et d'accélérer l'accès universel à une énergie abordable, fiable, inclusive, durable et propre. Cela contribuera à la création de millions d'emplois et d'opportunités économiques pour toute la population. Ce Pacte jouera un rôle clé dans la croissance économique et le développement du pays, ainsi que dans celui de la région.

*Les besoins de financement pour atteindre les objectifs du Compact s'élève à 3 067 300 000 USD dont 2 446 060 000 USD restent à financer. Le tableau ci-dessous présente les besoins de financement par option technologique et source de financement (public/privé) sur la période 2024-2030.*

Description	Total (MUSD)	Secteur Public	Secteur Privé	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Production	1463,50	292,26	1171,24	146,35	219,53	365,88	365,88	219,53	146,35
Transport	375,00	375,00	-	37,50	56,25	93,75	93,75	56,25	37,50
Distribution	189,00	189,00	-	18,90	28,35	47,25	47,25	28,35	18,90
ERD	155,00	104,00	51,00	15,50	23,25	38,75	38,75	23,25	15,50
Cuisson propre	205,00	205,00	-	20,50	30,75	51,25	51,25	30,75	20,50
Assistance technique	58,56	55,00	3,56	5,86	8,78	14,64	14,64	8,78	5,86
<b>Total</b>	<b>2446,06</b>	<b>1220,26</b>	<b>1225,80</b>	<b>244,61</b>	<b>366,91</b>	<b>611,52</b>	<b>611,52</b>	<b>366,91</b>	<b>244,61</b>
			<b>50%</b>						



# 1.1

## Objectifs et plan d'action du Pacte

Cible de trajectoire	Rythme annuel actuel entre 2017 et 2022	Rythme annuel visé entre 2025 et 2030, pour atteindre un accès à 100 %
Augmenter l'accès à l'électricité	6%	À doubler
Augmenter l'accès à une cuisson propre	4%	À tripler

A cet égard,

- Pour la détermination du taux d'accès, seuls les raccordements directs, et non les raccordements induits ou indirects, sont à considérer. Les foyers améliorés devraient être considérés comme un accès à une cuisson propre.
- À ce jour, et en tenant compte des projets en cours, l'amélioration du taux d'accès à l'électricité sera réalisée en partie grâce aux projets de développement du réseau et en partie grâce aux projets hors-réseau. À moyen terme, ce sont les projets hors-réseau qui devraient davantage contribuer à l'amélioration de l'accès à l'électricité.

Bien que la stratégie de développement de l'hydrogène vert et de ses produits dérivés pourrait consolider l'aspect lié à l'accès à l'électricité ainsi que la contribution des énergies renouvelables (EnR) au bouquet électrique à travers le surplus de production d'électricité, les perspectives de développement de ces aspects vont au-delà de 2030

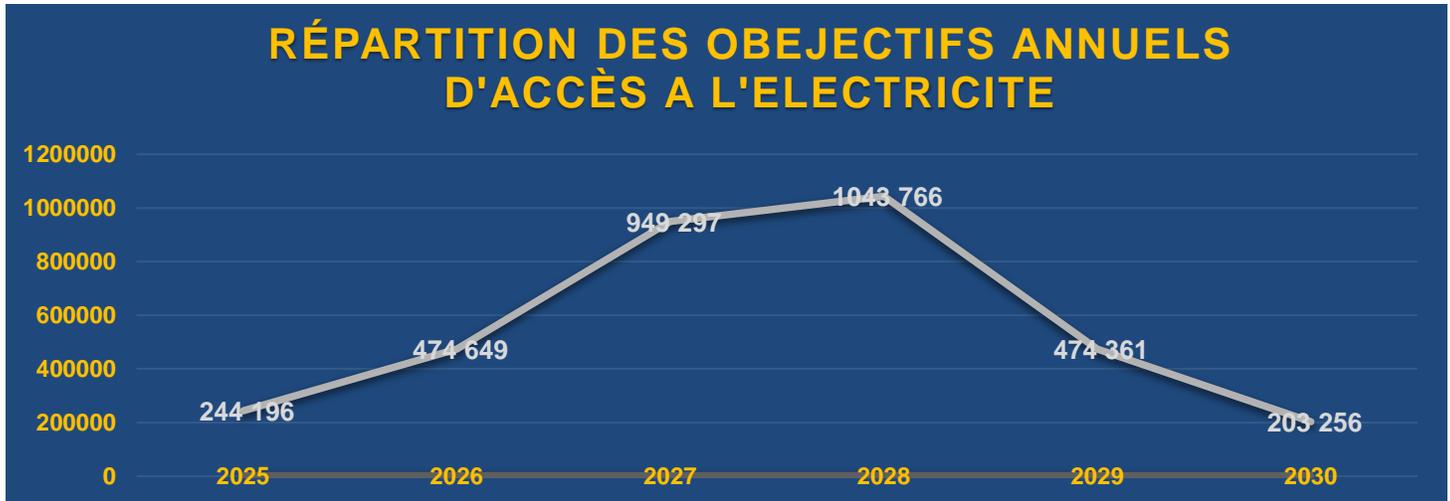
*Les Plus spécifiquement, l'analyse du processus d'électrification montre que l'accès universel à l'horizon 2030 cible une population de 3 389 524 individus, soit 55% des ménages, incluant les ménages dirigés par des femmes. Les répartitions par mode d'accès et par type de raccordement sont présentées respectivement dans le tableau ci-dessous:*

Accès à l'électricité (Nombre de personnes)	Réseaux		Mini-réseaux		SHS	
	Projets en cours	Projets en perspective	Projets en cours	Projets en perspective	Projets en perspective	
Rural	890 555	831 604	104 733	618 955	435 249	
Urbain	361 675	146 754	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>1 252 229</b>	<b>978 358</b>	<b>104 733</b>	<b>618 955</b>	<b>435 249</b>	<b>3 389 524</b>



Il en ressort que 85% de cette population vit en milieu rural. Les programmes en cours d'exécution ciblent 40% de cette population : développement du réseau à 37% (via les projets BEST, BCL, Esp, et PIEMM) et ERD à 3% (via RIMDIR/PERSEM). L'écart en termes d'accès universel concerne par conséquent une population de 2 032 562 personnes dont l'électrification relève à 48% du mode

de développement du réseau (extension/densification de réseaux, pour une population de 978 358 individus), et ERD (mini-réseaux et systèmes solaires autonomes (SHS), pour une population de 1 054 204 individus). Le diagramme ci-dessous rend compte des populations impactées annuellement au cours de la période à travers l'accès à l'électricité subséquent à ces modes d'ici 2030 :



Au titre du Pilier I, le Pacte se traduit par un productible en énergie renouvelable de près de 1,94 TWh, soit 11,7% de plus que le productible global en 2023,

correspondant ainsi en termes d'émissions évitées à 1,4 million de tonne équivalent CO2 par an.

	Part actuelle des énergies renouvelables dans le bouquet électrique	Objectif d'ici 2030
Augmenter la part des énergies renouvelables dans le bouquet électrique	44,36%	Atteindre 70%

	Référence 2023	Objectif d'ici 2030
Augmenter le montant des capitaux privés mobilisés	44,36%	50% du montant global qui s'élève à 2.446,06 M\$, soit 1.225,8 M\$, dont 704,2M\$ pour la production des EnR et 51M\$ pour l'ERD (mini-réseaux verts et SHS)

**Remarque:** les investissements du secteur privé dans toute la chaîne de valeur du secteur (production, transport et distribution, et accès hors réseau, le cas échéant) doivent être ciblés.



Pilier	Indicateur	Données de référence (2024)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
<b>I : Développer l'infrastructure de production et de réseau à des coûts compétitifs</b>	Adoption de la planification intégrée du système électrique à moindre coût prenant en compte les coûts du cycle de vie et les ressources régionales et intégrant la demande émergente liée à la cuisson et à la mobilité électrique.	Non	<p>Dans le cadre du projet PIEMM, un Code du Réseau est en cours d'élaboration en collaboration avec l'autorité de régulation et avec un financement du PIEMM. Ce Code est prévu d'être achevé à la mi-2025. Ce code constitue un prérequis pour l'intégration au WAPP. Cependant, il existe un schéma directeur de production et de transport depuis 2022 à l'horizon de 2040.</p> <p>Un programme de renforcement de capacités est nécessaire pour adopter de manière systématique la planification intégrée (production et transport), à horizon 2030. Il devra être entamé dans le cadre de ce Pacte.</p> <p>Il est nécessaire de mettre en œuvre le schéma directeur de production et transport, suivant le planning adopté, y compris l'intégration des EnR/Implantation de BESS. Cette mise en œuvre constitue une priorité pour le pays et devra être appuyée dans le cadre de ce Pacte.</p> <p><b>Besoins (M\$) : Invest. 1838,5 ; Assistance technique (AT) : 25,09</b></p>
	Politique d'approvisionnement compétitif et cadre en place pour les investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables.	Oui	<p>Le Code de l'Électricité, prévoyant le volet des EnR, a été promulgué en 2022. Les textes réglementaires pour l'application de ce code sont prévus de passer en novembre 2024 par le conseil des ministres. Ceux-ci ont été élaborés dans le cadre du Programme de renforcement de capacité.</p> <p>La loi sur le PPP, révisée en 2024, procure également un cadre réglementaire établi pour les investissements privés.</p>
<b>II : Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue</b>	<p>Adopter et appliquer une tarification de transport harmonisée au sein des pools énergétiques pour faciliter le commerce transfrontalier de l'électricité.</p> <p>Participer effectivement au marché ouest africain de l'électricité.</p>	Oui (partiellement)	<p>Le Code de l'Électricité, cité ci-dessus, prévoit aussi l'intégration régionale.</p> <p>Les cadres réglementaires de tous les pays du WAPP ont été harmonisés. La SOGEM est déjà membre du WAPP et la conformité avec ses prérequis a déjà été assurée.</p> <p>Il reste, entre autres, à renforcer la coopération avec le WAPP pour l'harmonisation des tarifs, via les projets régionaux BEST et PIEMM/ REMP</p>



**III : Adopter les solutions ERD et de cuisson propre pour un accès final abordable**

Adoption d'une stratégie nationale d'électrification comprenant un plan d'électrification quinquennal actualisé avec un rôle clairement défini pour le secteur privé.

Non

Il existe déjà une stratégie nationale d'électrification à moindre coût depuis 2022 élaborée avec l'appui du programme META. Son plan d'action est à l'horizon de 2030 et vise surtout le milieu rural. Il y existe aussi une déclaration politique et, sur cette base, une stratégie nationale et un plan d'action/investissement seront produits. Cette stratégie devra être mise en œuvre dans le cadre du Pacte, avec un rôle clairement défini pour le secteur privé dans les mini-réseaux et le hors réseau solaire.

Il est nécessaire de développer, dès 2025, une stratégie de viabilité commerciale pour le secteur privé à travers un mécanisme de subvention durable et bancable tel que le FAUS, remplacé par le FER (Opérationnalisation du FER, et assurances sur ses mécanismes d'alimentation et sa disponibilité nécessaires).

Ce Pacte constitue une opportunité d'appel à l'assistance technique à partir de 2025 pour le Sahel (Programme d'Investissement Régional pour l'Afrique de l'Ouest (ReTAPS)/DtP-BAD) qui vise la préparation d'études et la mise à disposition d'assistances techniques pour les projets solaires décentralisés, l'élaboration d'une stratégie nationale pour les mini-réseaux et la création d'un environnement favorable au développement des mini-réseaux verts.

La stratégie de cuisson propre comprendra le butane et les produits similaires. Mais la cuisson électrique présente aussi plusieurs avantages et défis pouvant être abordés, laissant ainsi les perspectives ouvertes dans ce sens (voir Section 3, Pilier III).

**Besoins (M\$) : Invest. 344 ; AT : 26,44**

Cadre politique et réglementaire adopté pour les solutions hors réseau et de cuisson propre.

Oui (partiellement)

La conception d'un cadre politique et réglementaire (Off-Grid Solar Policy) est en cours d'élaboration par le programme META en 2024. Il devra être mis en œuvre dans le cadre du Pacte avec un plan de renforcement de capacité à déterminer.

Programme de suivi et d'évaluation adopté pour suivre le cadre multi-niveaux pour l'accès à l'électricité et à une cuisson propre.

Non

Un programme de renforcement de capacités pour adopter de manière systématique la planification intégrée (distribution et accès), à l'horizon de 2030 est requis dès 2025 avec un financement estimé à 7 Millions USD.

La conception d'un programme de suivi et d'évaluation GIS a été élaborée par le programme META. Il devra être mis en œuvre dans le cadre du Pacte à partir de 2025.

Mettre en œuvre une stratégie nationale de cuisson propre suivie d'une livraison accélérée de projets à grande échelle.

Non

Une analyse de ce sujet a été traitée en 2024 dans le cadre de l'étude IED/ARTELYS (AFD) au titre de la modélisation énergétique à l'horizon 2050. Un diagnostic approfondi du secteur de cuisson propre a été élaboré par le programme META en 2024, et une stratégie nationale est prévue en 2025. Elle devra être mise en œuvre dans le cadre du Pacte avec un investissement pressenti de près de 212M\$.

**Besoins (M\$) : Invest. 205 ; AT : 7,02**



**IV : Inciter la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires**

Assistance Technique (AT) en transaction IPP et BESS.	Oui	Ce volet a été assuré grâce au soutien du DtP à travers l'élaboration du protocole et la mise en place d'un cadre en vue de la promotion d'IPP solaire PV, éolien, et de systèmes de stockage par batteries (BESS).
Processus décrit pour l'approbation réglementaire des mini-réseaux dirigés par le secteur privé (y compris les réglementations tarifaires, la délivrance de licences, les tarifs et l'arrivée/intégration au réseau).	Oui	Le processus d'approbation réglementaire des mini-réseaux est soutenu par le Programme META et l'Initiative DtP sont déjà concrétisés dans le cadre du pilote à grande échelle RIMDIR/PERSEM financé par l'AFD/UE, la BM et la BAD. Les leçons apprises de ce premier projet sectoriel structuré en PPP faciliteront la mise à l'échelle du programme national des mini-réseaux. (PROREV/DARES, PHASEM, etc.).
Soutien financier aux ERD du secteur privé et aux opérateurs de cuisson propre pour garantir l'accessibilité par le coût et la viabilité.	Non	<p>La stratégie de soutien financier aux ERD est décrite dans la stratégie d'électrification nationale et doit être opérationnalisée, au travers d'une fiscalité transparente et en faveur du hors réseau, et des mécanismes de subvention dédiés dans le Fonds d'Électrification Rurale. Pour la cuisson propre, la stratégie dédiée fournira plus d'information y compris le recours au biogaz.</p> <p>Il faudra assurer la mise en place du FER, et développer une stratégie d'augmentation du niveau de participation de financement dans de futurs projets jusqu'à une cible agréée.</p> <p>Toutes ces actions devront être appuyées dans le cadre de ce Pacte dès 2025.</p>



**V : Garantir des services publics financièrement viables qui fournissent des services fiables et abordables**

Publication des états financiers annuels audités des services publics.	Oui (partiellement)	<p>La publication des états financiers annuels audités des services publics est assurée, même si la disponibilité des informations peut être améliorée. Le programme META élabore une batterie d'indicateurs appelée « Utility Performance and Behaviour in Africa Today (UPBEAT) » qui couvre la performance opérationnelle, technique, et de gouvernance d'entreprise, afin d'encourager la SOMELEC à aller au-delà et à publier plus d'informations à l'attention du citoyen. Le Programme de renforcement de capacités aidera à mettre en œuvre ce changement important dans la culture d'entreprise.</p> <p>Certes, un audit est de la SOMELEC en cours, mais il faut que ceci soit une action périodique. Des fonds sont requis dans le cadre d'une AT afin d'appuyer la procédure d'audit.</p>
Élaboration de modèles financiers.	Oui (partiellement)	<p>Un premier modèle a été élaboré dans le cadre du DtP en 2022. Avec la nouvelle organisation de la SOMELEC, il importe de réaliser des modèles adaptés.</p> <p>Des fonds sont requis dans le cadre d'une AT afin de réaliser ces modèles.</p>
Élaboration d'un plan national d'efficacité énergétique (EE).	Non	<p>Le plan d'EE est prévu dans le cadre du PIEMM/DtP-BAD. Le financement est sécurisé, et le projet débutera en 2025.</p>
Programme des compteurs à prépaiement.	Oui (partiellement)	<p>La SOMELEC a commandé 350 000 compteurs, dont 12 000 ont déjà été posés à Nouakchott.</p> <p>L'acquisition de 30 000 compteurs intelligents au profit de la SOMELEC dans le cadre du projet PIEMM participe de l'amélioration des performances de l'opérateur.</p> <p>Le besoin de fonds pour ce volet est considérable.</p>
Les services publics parviennent à recouvrer au moins 100% de leurs coûts d'exploitation.	Non	<p>Les coûts d'exploitation ne sont pas couverts en raison de la forte dépendance aux combustibles fossiles, et spécifiquement depuis le début du conflit entre la Russie et l'Ukraine. À la lumière des données de l'Annexe 1, la sortie du fuel lourd, soutenue par les PTF et marquée par le programme META et l'initiative DtP, privilégie l'introduction du gaz naturel et une croissance des énergies renouvelables notamment solaire PV côté production, ainsi que l'amélioration de la performance opérationnelle côté distribution. À l'horizon de 2030, en suivant ce plan, la SOMELEC peut retrouver la viabilité financière.</p>



---

# 2

## Aperçu du secteur et défis



## Aperçu du secteur de l'énergie

1 La République Islamique de Mauritanie (Mauritanie) couvre une superficie de 1,03 million de km<sup>2</sup> et comptait en 2023, une population de 4.927.532<sup>1</sup> d'habitants, avec un taux de croissance annuel moyen de 3,1% depuis le recensement précédent de 2013. Le pays se distingue par une population majoritairement jeune dont la moitié est âgée de moins de 20 ans et à dominante féminine (51,8%). **La répartition entre la population urbaine et rurale est inégale**, 52% des Mauritaniens vivent dans les zones urbaines, dont 29,4% à la capitale Nouakchott.

2 **La Mauritanie a réussi à relancer son économie tout en réduisant son niveau d'endettement.** L'économie mauritanienne a enregistré une croissance de 5,3% en 2022, après 2,4% en 2021, malgré les impacts négatifs du conflit russo-ukrainien. Le taux d'endettement est passé de 57,9% du PIB en 2018 à 48,4% en 2022. Par conséquent, le risque de surendettement de la Mauritanie a diminué, passant d'un niveau « élevé » à un niveau « modéré » en 2022. Concernant les perspectives économiques, le taux de croissance du PIB est projeté à 5,9% en 2024, soutenu par le dynamisme du secteur primaire et les retombées attendues de l'exploitation gazière. Par ailleurs, l'inflation a diminué, passant de 9,5% en 2022 à 5% en 2023, et devrait continuer de baisser en 2024.

3 **Le secteur de l'électricité constitue depuis des décennies un facteur central des déséquilibres budgétaires en Mauritanie.** Les transferts budgétaires annuels vers la société nationale d'électricité, la SOMELEC, ont représenté en moyenne 2% du produit intérieur brut (PIB) du pays au cours de la dernière décennie. À son apogée, en 2019, le Gouvernement a transféré plus de 250 millions de dollars à la SOMELEC, soit 3,2% du PIB, sous forme de recapitalisation directe et de prise en charge indirecte du service de la dette des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

4 **La structure institutionnelle du secteur de l'énergie est bâtie autour du ministère de l'Énergie et du Pétrole (MEP)** qui a sous sa tutelle technique les établissements et sociétés actifs dans le secteur de l'énergie : i) la SOMELEC en charge de la production, du transport, de la distribution, de l'achat et la vente de l'énergie électrique sur toute l'étendue du territoire mauritanien ; ii) la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH) ; iii) la Société Mauritanienne de Gaz (SOMAGAZ) ; et iv) la Société Mauritanienne des Industries de Raffinage (SOMIR). Par ailleurs, le MEP assure le suivi des activités de : i) l'Agence pour le Développement de l'Électrification Rurale (ADER) ; ii) la Mauritanienne des Entrepôts des Produits Pétroliers (MEPP) ; iii) la société de Gestion des Installations Pétrolières (GIP) ; et iv) la Commission Nationale des Hydrocarbures (CNHy).

La loi n°2022-27 portant Code de l'électricité consacre notamment la régulation du secteur (y compris SOMELEC) via l'Autorité de Régulation (ARE) afin de renforcer la transparence et l'équité entre les acteurs et l'implication du secteur privé à travers les producteurs indépendants et en cohérence avec la loi PPP sur les partenariats public-privé. La récente restructuration de SOMELEC a conduit à 4 entités aux fonctions de Holding, Production & Transport, Distribution & Commercialisation et Électrification rurale.

5 Dans le secteur de l'électricité et à l'horizon 2030, la Mauritanie s'est fixée des objectifs en matière d'accès à l'électricité et de l'intégration des EnR dans le mix énergétique. Dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) ces objectifs préconisent **un taux d'accès à l'électricité des ménages de 98% en milieu urbain et 80% en milieu rural, ainsi qu'une part de 70% d'EnR dans le bouquet énergétique national.**

6 **Les objectifs de la SCAPP sont renforcés par ceux fixés à l'horizon 2024 dans le cadre du ProPEP<sup>2</sup>** visant à : (i) généraliser la couverture en milieu urbain, (ii) doubler le taux d'accès en milieu rural, (iii) répondre aux besoins des opérateurs économiques et industriels, et (iv) atteindre un mix énergétique de plus de 50% d'EnR. À cet effet, et suite à l'élaboration sur financement de la Banque mondiale d'une Vision énergétique couvrant tous les sous-secteurs (électricité, pétrole & gaz et hydrogène vert) un programme ambitieux de transformation du secteur de l'électricité a été lancé en 2021 par le Gouvernement. L'objectif de ce programme était d'améliorer les performances techniques et commerciales de la SOMELEC à travers sa restructuration et avait pour cible à l'horizon 2030, un rendement de 80% ainsi que le développement et la généralisation de l'accès à l'électricité pour l'ensemble de la population.

7 **La Cellule de coordination du Programme National de Transformation du Secteur de l'Énergie pour un Développement Durable Accéléré**, présidée par le Chargé de Mission au MEP pour les Politiques et Stratégies et co-présidé par un conseiller du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), regroupe le MEP, la SOMELEC ainsi que tous les départements concernés. Elle a été mise en place, pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Vision énergétique. Afin de renforcer et accélérer la capacité d'exécution des projets en milieu rural, le département a également créé la Cellule pour la Promotion des Énergies Renouvelables et de l'Électrification Rurale (COPERER), ancrée à la Direction Générale de l'Électricité et des Énergies Renouvelables.

<sup>1</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2023)

<sup>2</sup> Programme Prioritaire Élargi du Président de la République (2019-2024)



**8 Le secteur de l'électricité en Mauritanie est en pleine phase de transition** avec de nombreux projets de développement des réseaux et de nouvelles sources de production d'énergie en cours. Il se caractérise par un système électrique fragmenté de réseaux isolés, non interconnecté comprenant actuellement 250 localités dotées de réseaux électriques sur 2600 sites potentiels. Parmi ceux-ci, vingt-et-un (21) centres sont exploités par 6 opérateurs privés dans le cadre de contrats d'affermage (DSPE) régulés par l'ARE et le restant étant sous mandat de la SOMELEC. En 2023, la production électrique globale a atteint environ 1,66 TWh, pour une puissance installée de 615,1 MW pour une puissance disponible de 520,1 MW, avec une part d'EnR de l'ordre de 44,36%<sup>3</sup> dans le bouquet énergétique. Le réseau moyenne tension (MT) se développe principalement dans le sud du pays, où réside la majorité de la population rurale. Par ailleurs, des axes de transport d'électricité haute tension sont en cours de développement pour relier les centres de consommation au Nord de la Mauritanie au réseau interconnecté de l'OMVS.

**9 Au niveau du potentiel en énergies renouvelables**, la Mauritanie bénéficie d'un gisement solaire abondant et de ressources éoliennes considérables qui restent encore largement sous-exploités. Le potentiel photovoltaïque (PV) solaire est estimé à 2000-2300 kWh par mètre carré par an. Les niveaux les plus faibles de rayonnement solaire en Mauritanie équivalent aux ressources solaires les plus élevées en Europe méridionale. Pour l'éolien, les valeurs sont tout aussi élevées, mais elles sont davantage concentrées autour des zones côtières. La vitesse moyenne des vents y atteint généralement 9 à 11 mètres par seconde (m/s), notamment dans la région de Nouadhibou. **Le potentiel de développement commercial de ces ressources est estimé à environ 450 GWc pour les projets solaires photovoltaïques et 50 GW pour les projets éoliens**, ce qui plaide également en faveur de la promotion de la filière hydrogène vert.

**10 Sur le plan régional**, la Mauritanie appartient à l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), une organisation intergouvernementale de développement créée le 11 mars 1972 à Nouakchott par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, en vue de gérer le bassin versant du fleuve Sénégal. La Guinée a rejoint l'organisation en 2006. Le potentiel hydroélectrique du fleuve Sénégal est estimé à environ 2 000 MW. L'OMVS a déjà réalisé les projets, notamment les centrales hydroélectriques de Manantali, de Félou, et de Gouina totalisant une capacité installée de 400 MW. L'OMVS poursuit actuellement les projets de centrales hydroélectriques de Koukoutamba (300 MW en Guinée) et Gourbassi (18 MW sur la Falémé). La Mauritanie est intégrée au système électrique interconnecté de l'OMVS à travers le réseau d'interconnexion 225 kV et au réseau de transport associé, ainsi qu'au centre de conduite du système et de télécommunications des réseaux (dispatching) installé sur le site de la centrale.

**11** Dans le cadre du développement de sa production électrique, **la Mauritanie prévoit de tirer parti de ses ressources gazières**, notamment celles du champ de Banda dont le développement est en discussion avec un opérateur et, dans une plus grande mesure du champ de GTA dont la production est imminente, à travers une centrale électrique à cycle combiné fonctionnant au gaz naturel comme combustible, avec une puissance nominale de 225 MW. Ce projet est structuré en modèle IPP conformément au Code de l'Électricité et la loi sur les PPP. Par ailleurs, le champ de Birallah dont les réserves sont estimées jusqu'à 80 TCF, permettra de sécuriser durablement les projets domestiques et de positionner la Mauritanie comme un hub pour l'exportation énergétique à moyen et long terme.

**12 Jusqu'à présent, la participation du secteur privé dans la chaîne de valeur du secteur s'est limitée à une expérience d'affermage (DSPE) de près de 20 ans** pour l'exploitation d'un petit nombre de réseaux isolés, ainsi qu'à l'exploitation-maintenance : (i) de la centrale thermique duale de 180 MW par la société WÄRSILÄ, et (ii) du parc éolien de 30 MW par la société ELECENOR. En revanche, le premier projet sectoriel en PPP est en cours d'exécution. Il s'agit de RIMDIR sur financement de l'AFD/UE, la BM, et la BAD, qui vise à électrifier 120 localités grâce à des mini-réseaux solaires.

**À ce stade, 55 % de la population mauritanienne a accès à l'électricité**, avec une importante disparité entre les milieux ruraux et urbain, où les taux d'accès sont respectivement de 6 % et 91 %. Il est à noter que, selon le dernier recensement, la population nomade s'élève à environ 20 000 personnes.

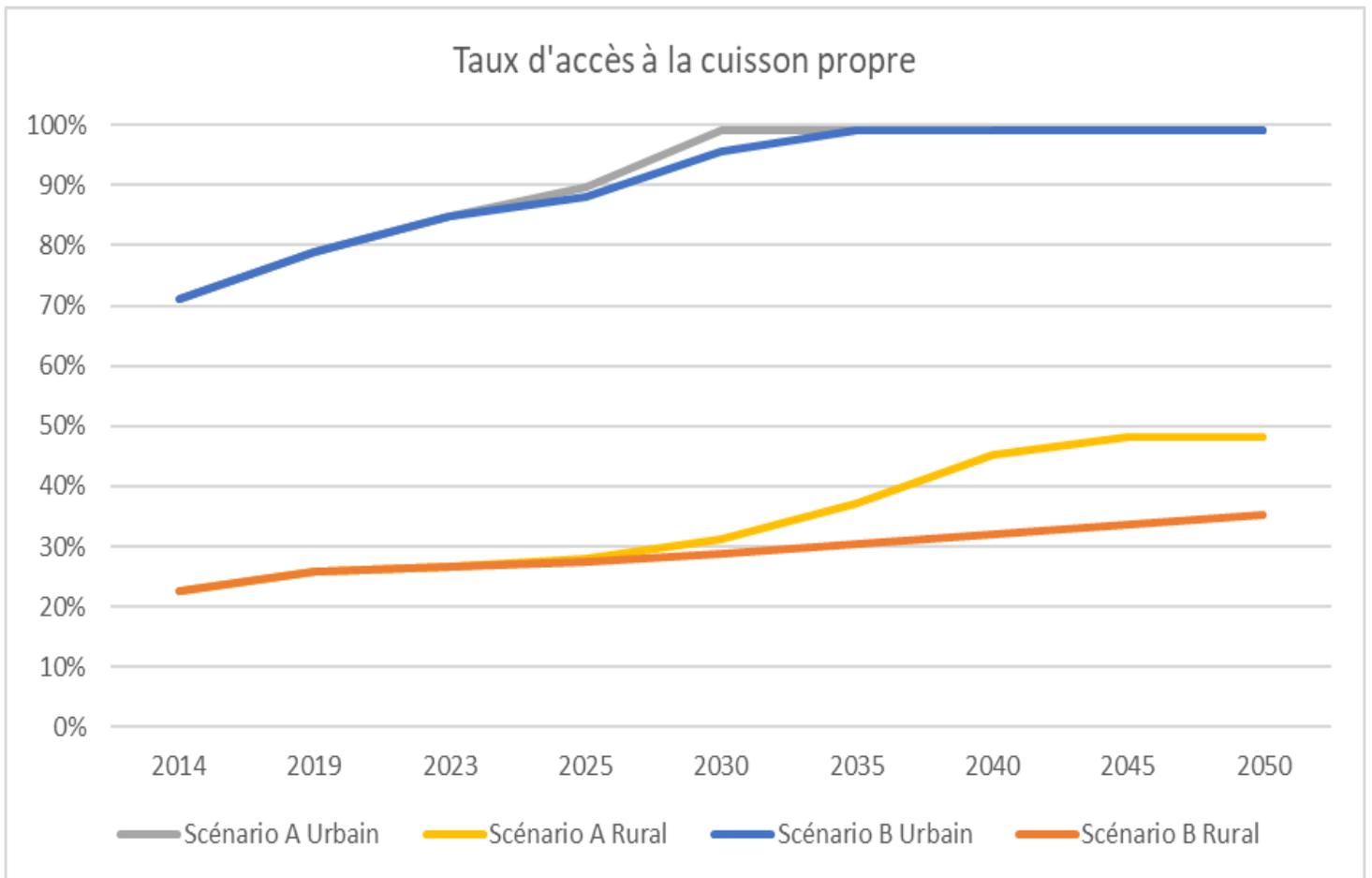
**13 Par rapport à la contribution des EnR dans le bouquet électrique**, en 2023, l'énergie produite et destinée au réseau SOMELEC s'est élevée à 1,666 TWh, marquant une progression de 10,17 % par rapport à 2022. La répartition cumulative de la production, à la fin décembre 2023, entre les différentes sources se présente comme suit : 27,34 % par l'apport hydroélectrique (Manantali, Félou et Gouina), 55,64% par le parc thermique, 12,63% par le parc éolien, et 4,39% par les centrales solaires.

**14 Sur le plan de la "cuisson propre"**, l'étude en cours de la trajectoire énergétique à l'horizon 2050 laisse entrevoir, à la lumière de la figure ci-dessous, un taux d'accès de 54% à la cuisson propre en 2023<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Rapport de Gestion-Exercice 2023

<sup>4</sup> Modélisation de la trajectoire énergétique de la Mauritanie horizon 2050 (IED/ARTELYS'2024)





**Figure 1: Taux d'accès à la cuisson propre en Mauritanie pour les populations urbaines et rurales**

Dans le contexte du pays, le GPL, le gaz naturel de ville, l'électricité, ainsi que le biogaz et le bio-charbon, peuvent être considérés comme des options de cuisson propre, en raison de leur faible impact en termes d'émissions atmosphériques et de déforestation, comparés aux méthodes traditionnelles telles que le charbon de bois ou le bois de chauffe.



**Pilier I : Développer l'infrastructure de production et du réseau à des coûts compétitifs**

Comme indiqué au Paragraphe 1.14, le bouquet électrique est, à ce jour, dominé par les énergies fossiles. Cependant, les mémorandums d'entente (MoU) solaire et éolien laissent entrevoir des prix d'achat en deçà de 6cUSD/kWh qui devront encore être réduits par le gaz et aboutir ainsi à une réduction substantielle des coûts.

En termes de réseaux, le pays disposait, en 2023, de 5 450 km de lignes MT/BT et de 1950 km de lignes haute tension HT 225 kV et 90 kV impactant près de 30 villes et plus de 500 localités. Celles-ci devront évoluer à l'horizon 2030 à près de 4 500 km de lignes HT et de plus de 10000 km de réseaux MT/BT.

L'action des PTF a permis l'élaboration d'un ensemble de documents stratégiques cités dans la Section 2. Ainsi, la libéralisation et le marché des énergies renouvelables se sont renforcés. L'adoption des lois, cités au niveau de la Section 2 ont permis d'étendre le rôle du régulateur à l'ensemble du secteur et d'œuvrer au profit d'une plus forte implication des opérateurs privés dans le secteur de l'électricité à travers des contrats envisagés de type IPP notamment avec des MoU déjà signés. C'est dans ce contexte que le Gouvernement Mauritanien (GdM) a demandé une AT auprès de la BAD (DtP et Facilité africaine de soutien juridique FASJ (ALSF)).

Certains défis, qui constituent à la fois des opportunités d'investissement et de développement, peuvent être cités, tels que :

- La disposition horizontale des constructions dans les villes (en opposition à la construction de bâtiments en hauteur) induit l'installation d'importantes lignes en BT. Ceci engendre des chutes de tensions ainsi que des pertes techniques et commerciales significatives.
- Un problème au niveau de la sous-production (déficit de production) à moyen terme sans investissements supplémentaires.
- La part croissante de l'énergie intermittente dans le bouquet énergétique appelant au recours du BESS.
- La planification sectorielle est limitée à l'intervention des bailleurs, d'où le besoin d'institutionnalisation.
- Par rapport au risque lié à la monnaie, pour l'électricité thermique, les acteurs privés acceptent d'être payés en USD et pour le solaire PV en monnaie locale. Pour l'IPP le prix est fixé en USD donc l'effet de la fluctuation est limité. Le Gouvernement, quant à lui, fixe ses prix par rapport au prix d'import des hydrocarbures, pour la SOMELEC, l'État prend en charge l'écart (un lourd fardeau comme indiqué au Paragraphe 1.3). Les fluctuations pourraient être amorties par l'intégration des EnR, le gaz provenant de GTA, et les interconnexions.
- Les dispositifs électriques et les équipements d'énergie renouvelable doivent être assujettis aux standards de qualité nationaux. Le décret d'application du Code de l'Électricité va s'intéresser à ce volet (ce dernier évoque déjà le recours aux standards industriels).

**Pilier II : Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue**

L'intégration régionale au titre de l'OMVS entre les 2 régions Nord et Ouest est envisagée. En plus du potentiel d'étendre l'intégration au WAPP grâce à la ligne HT 225 kV Nouakchott-Tobène (Sénégal) récemment construite et aux perspectives du Projet d'Interconnexion en 225 kV avec le Mali (PIEMM/REMP) et de l'intégration au sein de la région nord au titre de la SOMELEC. Cependant, quelques défis persistent, tels que :

- Le besoin d'harmonisation du tarif de transport à travers la restructuration sectorielle, en phase avec le WAPP.
- Le besoin d'autorité de régulation renforcée à la mesure des enjeux où une AT est déjà programmée dans le cadre du PIEMM/REMP.
- La question d'harmonisation avec le WAPP ne se pose pas en termes de réseau local car celui-ci est déjà intégré. L'écart est surtout pour les réseaux interconnecté et isolé. Le Fond d'électrification rurale pourra appuyer dans ce sens (Voir pilier III).

**Pilier III : Adopter les solutions de Distribution d'Énergie Rurale (ERD) et de cuisson propre pour un accès final abordable**

La faible densité et la dispersion de la population sur le territoire national représente un défi majeur pour l'électrification rurale. D'où le besoin de développer les énergies renouvelables décentralisées (mini réseau et hors réseau, SHS) à l'échelle nationale pour une transition énergétique inclusive en milieu rural, tant l'accès demeure en deçà de 10% et repose sur des mini-réseaux isolés fonctionnant au diesel. Le recours aux EnR participe, en effet, à la généralisation de l'accès à l'électricité, à aboutir à un tarif d'équilibre plus abordable, et à la réduction de la dépense publique (Annexe 3), avec aussi le gaz à travers les centrales à cc.

Par ailleurs, quelques défis restent à relever tels que :

- Le besoin d'institutionnaliser le Fonds d'Électrification Rurale de manière durable et pérenne pour résoudre le problème d'accessibilité pour les plus vulnérables.
- Le besoin d'institutionnalisation de la cuisson propre, en mettant particulièrement l'accent sur la cuisson électrique, grâce à la baisse attendue des coûts de production (en particulier des énergies renouvelables et propres) et ce, dans le cadre de l'efficacité énergétique.
- Le besoin de promotion des programmes de fours et cuiseurs solaires, bio-charbon (typha) et biogaz.

<sup>5</sup>Pour plus de détails sur les piliers, veuillez-vous référer au Pacte énergétique pour l'Afrique.

Reconnaissant le rôle crucial du secteur privé dans la mobilisation des ressources nécessaires et afin d'encourager sa participation dans le secteur de l'énergie (tant le développement du réseau qu'hors réseau) et de mobiliser des ressources supplémentaires, le gouvernement s'est engagé à mettre en place plusieurs mécanismes d'incitation du marché dont :

- En ce moment, l'État investit dans le réseau et ouvre la porte au privé pour le volet production. Pour le milieu rural, la tendance est aussi d'explorer la forme du P en PPP du Public afin de lever les capitaux pour l'accès en milieu rural, (dans une logique de réduire le risque [*derisking*]). L'État appuie, en ce moment, le privé en allant même jusqu'à financer une partie du CAPEX, notamment dans le projet RIMDIR où la subvention de l'État s'élève à 10% dans le but d'attirer le secteur privé dans un secteur encore non rentable sans ces incitations.
- Le Gouvernement a mis en place un processus simplifié de révision et d'approbation pour les mini-réseaux dirigés par des développeurs, pour les sites sélectionnés par ces derniers.
- Le gouvernement est en train d'ouvrir les perspectives du secteur privé au régime des autorisations (à un certain niveau de capacité). Dans ce cas de figure, les privés intéressés par la production de l'électricité en IPP ou autres, auront l'autorisation du ministère et l'accès au réseau. La SOMELEC restera toujours l'acheteur unique même si des clients éligibles seront autorisés (sociétés minières, etc.).
- Le gouvernement augmentera également le mécanisme de financement basé sur les résultats (RBF) pour toutes les technologies d'accès à l'énergie (mini-réseaux, systèmes solaires hors réseau, cuisson propre, électrification des institutions publiques) afin de débloquer des investissements supplémentaires en dette et en fonds propres du secteur privé pour l'accès à l'électricité.

Par ailleurs, il serait utile de mentionner que les dernières révisions de la loi des PPP ont renforcé la place des offres spontanées. Cependant, quelques défis restent à relever :

- La participation du secteur privé reste limitée à quelques mini-réseaux de première génération (diesel) vétustes en affermage.
- Le besoin de développer une stratégie de mobilisation des capitaux privés avec prise en considération de la taille modeste du marché national et de la viabilité financière de la SOMELEC, avec mobilisation des garanties nécessaires pour la réduction des risques. Le besoin aussi d'encourager la mobilisation du secteur privé dans la production propre (gaz naturel, énergies renouvelables), ainsi que dans l'accès rural (mini-réseaux et hors réseau). Le réseau transport/distribution resterait un monopole naturel soutenu par des capitaux publics.
- Le besoin de consolider les piliers fondamentaux du secteur avec le renforcement de la SOMELEC, qui inclurait la performance opérationnelle, financière, et de gouvernance pour rassurer le secteur privé dans des contrats d'achats d'électricité à long terme.



La performance financière de l'opérateur historique est faible au vu de la forte dépendance aux combustibles fossiles importés, ainsi qu'au vu de la faible performance opérationnelle, marquée par la vétusté des installations de distribution ainsi que par le taux élevé de pertes commerciales et de recouvrement. Il est estimé qu'une perte combinée de 30% est due à la combinaison de ces facteurs, entraînant une perte de 2% du PIB comme indiqué au Paragraphe 1.3 (perte dite « quasi fiscale »), en comparaison avec un opérateur à performance optimale (aucune perte commerciale, et 10% de pertes techniques).

La SOMELEC avait entamé la mise en œuvre d'un programme à plusieurs niveaux sur la période 2019-2023 dont la priorité était d'améliorer significativement le niveau de recouvrement et le rendement global de la société, à savoir le ratio de l'énergie facturée sur l'énergie produite, assorti de l'objectif de porter ce rendement à 80% au terme de la période. Cela s'est traduit par la progression de 3,34% du taux de rendement global sur le réseau qui est passé de 62% en 2019 à 65,34% à la fin de 2021 et une nette amélioration des encaissements de 18% entre 2020 et 2021. Au 31 décembre 2023, le taux de rendement technico-commercial a atteint 77,47%, traduisant, en termes de points, une augmentation de 2,39 points par rapport à son niveau au 31 décembre 2022 qui était de 75,09% sur le réseau. Par ailleurs, en dernier lieu, le MEP a maintenu jusqu'à la fin de l'exercice 2024, la mission d'appui au recouvrement de SOMELEC qui a donné d'importants résultats en moins d'un mois. Par ailleurs, au titre de DtP, les rencontres des opérateurs publics de la sous-région du Sahel offrent un cadre de partage d'expériences permettant de discuter de potentielles alternatives pertinentes à l'augmentation de tarif, afin d'assurer de meilleurs équilibres au profit de leur viabilité financière.

Ceci-dit, certains défis restent à relever tels que :

- Le besoin d'établir une comptabilité claire de la SOMELEC de travailler davantage sur l'efficacité opérationnelle, et la réduction des pertes techniques et commerciales avec la prise en compte de la situation socio-économique du pays.
- Le besoin de transparence sur les coûts et de mise en place d'indicateurs pour la SOMELEC et l'État.
- Le besoin de subventions claires et périodiques de l'État pour la SOMELEC.

## Annexe I

### Activités en cours et soutien des partenaires de développement<sup>6</sup>

L'élaboration de ce Pacte s'est basée sur les contributions des projets en cours d'exécution et des résultats issus de l'exploitation des documents stratégiques, notamment les Options d'Électrification à Moindre Coûts, le Plan Directeur d'Électrification Rurale, le Schéma Directeur Production et Transport, l'Étude d'Intégration des Énergies Renouvelables, la Modélisation de la Trajectoire Énergétique de la Mauritanie à l'horizon de 2050, et la Feuille de Route Desert-to-Power (DtP). Ce Pacte a aussi pris en considération l'augmentation de la population mauritanienne à l'horizon de 2030 et qui atteindra **6 101 549 habitants**, suivant les données du récent recensement.

Les projets envisagés pour répondre aux objectifs du Pacte sont résumés dans le Tableau ci-après, suivant les 5 segments : Production – Transport – Distribution – Électrification rurale décentralisée (ERD) – Cuisson propre – requérant un investissement global de **3.067,3 MUSD** dont **621,24 MUSD** sont déjà sécurisés, **soit un gap de 2.446,06 MUSD** dont **50%** relèverait du **secteur privé**, restant à mobiliser pour l'atteinte des objectifs du Pacte tels que déclinés dans le tableau ci-dessous.

<sup>6</sup>Tous les projets en cours et engagés ainsi que les projets en attente et confirmés sont inclus. Les projets d'investissement et d'assistance technique doivent aussi être inclus.



## Projets

### Production (1 522 M\$/Soit 1 463,5 M\$ (PPP/IPP) – hors centrale solaire Kiffa (PIEMM))

Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé) [1] (M\$)	Contribution aux objectifs du Pacte			
				Accès à l'électricité	Accès à une cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
Centrale solaire de Kiffa		Composante Production (EPC)_PIEMM-Financement BAD/AFD	58,5	Centrale raccordée à une ligne impactant près de 2,2 millions de personnes	-	50 MWc & BESS 15 MW/30 MWh	88,5GWh/an ; 70,5 MT-CO2/an
IPP solaire de Néma	2026-2030	Composante Production (IPP)_PIEMM	48	Centrale raccordée à une ligne impactant près de 2,2 millions de personnes	-	50MWc	105GWh/an ; 83,6 MT-CO2/an
Centrale solaire et/ou éolienne 60 MW permanents à Nouakchott	2025-2030	Projet prioritaire de Production EnR dans la région de Nouakchott en cours de lancement avec DG PPP sous négociation directe	51,7	Centrale raccordée à une ligne impactant près de 2,2 millions de personnes	-	60 MW	83 GWh/an ; 67 MT-CO2/an
Extension de la centrale duale (Wärsilä)	2024-2025	Projet prioritaire en cours de lancement afin de pourvoir à la croissance de la demande Nouakchott	90	Centrale de 60 MW raccordée à une ligne impactant une population potentielle de 2,2 millions de personnes. De plus, en termes d'export, cette ligne déjà interconnectée au Sénégal est en perspective d'interconnexion au Mali et par conséquent à l'espace du WAPP	-	-	
IPP- CCGT 225 MW	2026-2030	Valorisation de la quote-part gaz issue du GTA. Développement d'IPP de centrale à gaz CCGT d'une puissance de 225 MW (recrutement opérateur lancé avec DGPPP sous négociation directe)	339	Centrale de 225MW raccordée à une ligne impactant près de 2,2 millions de personnes. De plus, en termes d'export, cette ligne déjà interconnectée au Sénégal est en perspective d'interconnexion au Mali et par conséquent à l'espace du WAPP	-	-	



IPP-CCGT 120 MW (Nouakchott)	2026-2030	Valorisation de la quote part gaz issue de GTA/BANDA	179,4	Centrale de 120 MW raccordée à une ligne impactant une population potentielle de 2,2 millions de personnes. De plus, en termes d'export, cette ligne déjà interconnectée au Sénégal est en perspective d'interconnexion au Mali et par conséquent à l'espace du WAPP	-	-		
Centrale thermique Nouadhibou 60 MW	2026-2030	Renforcement de la production de Nouadhibou	90	Centrale de 60 MW raccordée à une ligne impactant une population potentielle de 2,2 millions de personnes. De plus, en termes d'export, cette ligne déjà interconnectée au Sénégal est en perspective d'interconnexion au Mali et par conséquent à l'espace du WAPP	-	-		
Centrale thermique gaz 50 MW	2026-2030	Renforcement de la production de Zouerate	60,9	Centrale de 50 MW raccordée à une ligne impactant une population potentielle de 2,2 millions de personnes. De plus, en termes d'export, cette ligne déjà interconnectée au Sénégal est en perspective d'interconnexion au Mali et par conséquent à l'espace du WAPP	-	-		
Projet type 25 MWc (Zouerate)- IPP	2025-2030	Déploiement de nouvelles productions solaires PV	16,7	Centrale raccordée à une ligne impactant une population potentielle de 2,2 millions de personnes. De plus, en termes d'export, cette ligne déjà interconnectée au Sénégal est en perspective d'interconnexion au Mali et par conséquent à l'espace du WAPP	-	25 MWc	55GWh ; 43,8 MT-CO2/an	
Projet type 100 MWc (AMEA Power) - IPP solaire	2025-2030	Déploiement de nouvelles productions solaires PV	63,8	Centrale raccordée à une ligne impactant une population potentielle de 2,2 millions de personnes. De plus, en termes d'export, cette ligne déjà interconnectée au Sénégal est en perspective d'interconnexion au Mali et par conséquent à l'espace du WAPP	-	100MWc	200GWh/an ; 159,3 MT-CO2/an	

Projet type 50 MWc (Zouerate)_IPP	2026-2030	Déploiement de nouvelles productions solaires PV	31,9	Centrale raccordée à une ligne impactant une population potentielle de 2,2 millions de personnes. De plus, en termes d'export, cette ligne déjà interconnectée au Sénégal est en perspective d'interconnexion au Mali et par conséquent à l'espace du WAPP	-	50MWc	110GWh/an ; 87,6 MT-CO2/an
100 MW-Eolien_Boulénouar 2_IPP	2026-2030	Déploiement de nouvelles productions éoliennes	124,2	Centrale raccordée à une ligne impactant une population potentielle de 2,2 millions de personnes. De plus, en termes d'export, cette ligne déjà interconnectée au Sénégal est en perspective d'interconnexion au Mali et par conséquent à l'espace du WAPP	-	100MW	570GWh/an ; 454 MT-CO2/an
Extension parc éolien Nouakchott_20 MW	2025-2030	Déploiement de nouvelles productions éoliennes	26,2	Centrale raccordée à une ligne impactant une population potentielle de 2,2 millions de personnes. De plus, en termes d'export, cette ligne déjà interconnectée au Sénégal est en perspective d'interconnexion au Mali et par conséquent à l'espace du WAPP	-	20MW	79,8GWh/an ; 63,5 MT-CO2/an
Projet éolien type 20 MW	2028-2030	Déploiement de nouvelles productions éoliennes	26,2	Centrale raccordée à une ligne impactant une population potentielle de 2,2 millions de personnes. De plus, en termes d'export, cette ligne déjà interconnectée au Sénégal est en perspective d'interconnexion au Mali et par conséquent à l'espace du WAPP	-	20MW	79,8GWh/an ; 63,5 MT-CO2/an
Projet type 50 MW	2028-2030	Déploiement de nouvelles productions éoliennes	62,1	Centrale raccordée à une ligne impactant une population potentielle de 2,2 millions de personnes. De plus, en termes d'export, cette ligne déjà interconnectée au Sénégal est en perspective d'interconnexion au Mali et par conséquent à l'espace du WAPP	-	50MW	199,5GWh/an ; 158,9 MT-CO2/an

Centrales biomasse_IPP	2026-2030	Valorisation des déchets solides à Nouakchott	80	Centrale raccordée à une ligne impactant une population potentielle de 2,2 millions de personnes. De plus, en termes d'export, cette ligne déjà interconnectée au Sénégal est en perspective d'interconnexion au Mali et par conséquent à l'espace du WAPP	-	15MW	118,8 GWh/an; 54 MT-CO2/an
		Valorisation du typha	75	Centrale raccordée à une ligne impactant une population potentielle de 2,2 millions de personnes. De plus, en termes d'export, cette ligne déjà interconnectée au Sénégal est en perspective d'interconnexion au Mali et par conséquent à l'espace du WAPP	-	15MW	178,2 GWh/an ; 80 MT-CO2/an
Déploiement de BESS	2025-2027	Stabilisation du réseau et intégration accrue de la pénétration des énergies intermittentes	29,75	BESS raccordé à une ligne impactant une population potentielle de 2,2 millions de personnes. De plus, en termes d'export, cette ligne déjà interconnectée au Sénégal est en perspective d'interconnexion au Mali et par conséquent à l'espace du WAPP	-	35 MW/70 MWh	
	2026-2030	Stabilisation du réseau et intégration accrue de la pénétration des énergies intermittentes	68,65	BESS raccordé à une ligne impactant une population potentielle de 2,2 millions de personnes. De plus, en termes d'export, cette ligne déjà interconnectée au Sénégal est en perspective d'interconnexion au Mali et par conséquent à l'espace du WAPP	-	85 MW/170 MWh	
<b>Total</b>			<b>1 522</b>				<b>1867 GWh (EnR)-1385MT ~CO2/an évité</b>
<b>Déficit</b>			<b>1 463,5</b>				<b>A rechercher M300</b>

## Transport : 375 M\$ hors PIEMM

Boulanouar - Choum 225kV	2026-2030	Projet de transport HT	80	Ligne impactant une population potentielle de 50 000 de personnes	-	200MW	Intégration d'au moins 2 centrales EnR
PIEMM/REMP_ Composante HT	2023-2030	Projet régional raccordant notamment les capitales régionales, les Chefs-lieux de département et les principales productions solaires et éoliennes	477,0	Ligne impactant une population potentielle de 2,2 millions de personnes	-	505MW	Raccordement de près de 15 centrales solaires et éoliennes
Mise à niveau des infrastructures	2025-2030	Amélioration de l'état des infrastructures et de leur efficacité dans plusieurs villes qui disposent aussi de productions EnR	135	Sécurisation de l'accès à une population d'au moins 500 000 personnes	-	100MW	Installation de 200 batteries de Condensateurs/2000 km de Conducteurs haute performance /Pylônes
Ligne Elghairé - Tidjikja	2025-2030	Interconnexion des capitales régionales	90	Ligne impactant une population potentielle de 30 000 de personnes	-	20MWc	Ligne de transport HT 90kV
Ligne Sélibaby-Kiffa	2025-2030	Interconnexion des capitales régionales	70	Ligne impactant une population potentielle de 50 000 de personnes	-	50MWc	Ligne de transport HT 90kV
<b>Total</b>			<b>852</b>				
<b>Déficit</b>			<b>375</b>				<b>A rechercher M300</b>



**Distribution : 189 M\$ hors (Best, BCL, Esp et JICA(PIEMM))**

BEST	2021-2026	Accès à l'électricité via extension/distribution MT/BT à partir des postes OMVS (hydroélectricité), sur financement de la BM est en cours d'exécution	90	Population impactée de 436 691 personnes	-	x	72 782 connexions
Projet Boucle (BCL)	2023-2027	Accès à l'électricité via extension/distribution MT/BT en zones desservies par le réseau hydroélectrique (OMVS), sur financement du Fonds koweïtien, est en cours d'exécution	35	Population impactée de 247 482 personnes	-	x	41 247 connexions
Projet Espagnol (Esp)	2023-2025	Accès à l'électricité via extension/distribution MT/BT, sur financement espagnol est en cours d'exécution	5	Population impactée de 20 856 personnes	-	-	3 476 connexions
PIEMM_Distribution	2025-2030	Composante de distribution MT/BT le long du corridor de la ligne en Mauritanie du projet régional Interconnexion Mauritanie-Mali	55	479 700 personnes	-	705MW	79 950 connexions
Autre(s) projet(s) : Fonds propres MEP	2023-2030	Projet de distribution MT/BT sur fonds propres MEP	19	Population impactée de 67 500 personnes	-	-	11250 connexions
Programme d'extension des réseaux	2025-2030	Projet d'accès universel permettant de résorber une partie du gap	75	Population impactée de 341 301 individus	-	705MW	Projet procurant 56 884 connexions
Densification des réseaux	2025-2030	Projet d'accès universel	70	Population impactée de 637 057 individus	-	705MW	Projet procurant 106176 connexions
<b>Total</b>					<b>349</b>		
<b>Déficit</b>					<b>189</b>		<b>À rechercher M300</b>

ERD : 155M\$ hors RIMDIR/PERSEM

RIMDIR/PERS EM	2020- 2028	Projet en cours d'exécution d'accès à l'électricité par mini-réseaux verts/Premier projet structuré en PPP, sur financement AFD/UE/BM/BAD	63 M\$	Population impactée de 104 733 individus	-	2,9MWc	15 minicentrales solaires ; 2208 T~CO2/an ; Apport PPP à minima 10% du CAPEX ; 17 456 connections
PROREV/DARES_200 mini-réseaux verts	2025- 2029	Projet d'Accès à l'Électricité : Promotion de solutions vertes par le déploiement de mini-réseaux et de renforcement de la résilience des communautés rurales en 4 régions/wilayas  Projet de type PPP dont les études économiques	70	Population impactée de 240 000 individus	-	20MWc	200 mini-réseaux-40.000 connexions.  ; 30MT~CO2, 2MT~Méthane et 25T~Azote/an.
PHASEM	2025- 2030	Projet d'hybridation des centrales isolées existantes impactant 400 000 individus assorties d'une composante de densification de réseaux. Projet de type PPP dont les études économiques, techniques et E&S sont en cours d'achèvement	15	Incidence d'accès de 37 500 individus	-	12MWc	Nouvelles connexions sont de 6250 ; 9MT~CO2
Extension du Programme des mini-réseaux verts/PERZI	2026- 2030	Projet d'accès universel de généralisation des MRV de type PPP	50	Population impactée de 351 928 individus	-	x	58 655 connexions
Programme Kits solaires	2025- 2029	Projet d'accès universel de type PPP	20	Population impactée de 435 428 individus	-	x	72 249 connexions
<b>Total</b>						<b>224,3</b>	
<b>Déficit</b>						<b>155</b>	<b>À rechercher M300</b>

## Cuisson propre : 205M\$

Projet de développement d'un réseau de distribution de gaz naturel à Nouakchott	2027-2030	Gaz naturel de ville a été identifié comme option de choix pour la valorisation des ressources naturelles du pays	70	-	x	-	1 <sup>ère</sup> phase de déploiement de gaz de ville à Nouakchott
Économie du bois et du charbon de bois	2025-2030	Vulgarisation des foyers améliorés dans le milieu rural et les grands centres urbains	25	-	- Diffusion de 60000 foyers améliorés	-	<p>- Construction de 500 foyers améliorés pour le bois par wilayas en milieu rural</p> <hr/> <p>- Distribution de 2000 foyers améliorés pour le charbon de bois dans les villages et les grands centres urbains</p> <hr/> <p>- Formation des artisans locaux sur la construction des foyers améliorés pour le bois et pour le charbon de bois</p>



Transformation du thypha en charbon de bois	2025-2030	Transformation du Thypha en briquettes de charbon par carbonisation et son utilisation comme substitut du bois et du charbon de bois	55	-	Production de charbon de typha à minima de 10T/an	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantité : Coupe, séchage et carbonisation</li> <hr/> <li>- Confection de fours de carbonisation</li> <hr/> <li>- Quantité de briquettes</li> <hr/> <li>- Mise en place de GIE de jeunes pour la fabrication et la commercialisation des briquettes de Charbon</li> </ul>
Utilisation du biogaz dans les zones agropastorales	2025-2030	Transformation de la matière organique (bouses de vaches, déchets organiques, etc.) en biogaz pour satisfaire les besoins domestiques en énergie	35	-	Diffusion de 1000 biodigesteurs	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation de GIE de jeunes sur le processus de production du biogaz</li> <hr/> <li>- Achat de 100 biodigesteurs au profit des GIE formés</li> <hr/> <li>- Financement des GIE pour l'installation et l'encadrement des villages pour la production de Biogaz</li> </ul>

Projet Cuiseurs et Fours solaires	2025-2030	Diffusion de solutions solaires pour le caisson propre	20	-	x	-	- Formation de GIE de jeunes sur le processus de fabrication de fours et cuiseurs solaires
							- Financement des GIE pour la fabrication et commercialisation de fours et cuiseurs solaires
<b>Total</b>						<b>205</b>	
<b>Déficit</b>						<b>205</b>	<b>À rechercher M300</b>



## Annexe II

### Piliers du Pacte de l'énergie – Mesures et indicateurs proposés

Piliers	Métriques/Indicateurs	Données (dernières disponibles)
Pilier 1 : Développer les réseaux de production et de transport et de distribution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Capacité de production installée/disponible (MW)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• % thermique, % renouvelable (y compris stockage)</li> </ul> </li> <li>• Taux de croissance annuel moyen (%) (ces 3 dernières années)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 615,1MW/520,1 MW</li> <li>• 43,08% (Therm.), 56,92% (EnR)</li> <li>• 10%</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Énergie produite annuellement (MWh) – Total</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• % thermique, % renouvelable (y compris ERV/Stockage)</li> <li>• Taux de croissance annuel moyen (%) (ces 3 dernières années)</li> </ul> </li> <li>• Coût moyen de production par kWh - thermique, renouvelable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1.660.000MWh</li> <li>• 40,53% ; 59,47% (EnR)</li> <li>• 10%</li> <li>• 40c\$ ; 10c\$</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Énergie importée annuellement (MWh) – Total</b></li> <li>• Taux de croissance annuel moyen (%) (ces 3 dernières années)</li> <li>• Coût moyen par kWh (USD)</li> </ul>	NA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Énergie exportée annuellement (MWh) – Total</b></li> <li>• Taux de croissance annuel moyen (%) (ces 3 dernières années)</li> <li>• Recettes totales (USD)</li> </ul>	-
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réseau de transmission (HT, MT), Total : Longueur (KM) ; Tension (KV) : Capacité de transfert - MW/MVA</b></li> </ul>	2950
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation :</li> </ul>	100km
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension :</li> </ul>	2850 km
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réseau de distribution (BT), Total : Longueur (KM) ; Tension (KV) : Capacité de transfert - MW/MVA</b></li> </ul>	4450 km
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation :</li> </ul>	150 km
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension :</li> </ul>	3300 km
	<b>Accès à l'énergie (électricité et cuisson propre)</b>	55% et 54%



	Nombre de nouveaux raccordements au réseau (par type de client <sup>7</sup> )			
	2022	2023	2024	
	Ménages SNE uniquement	750	1000	1250
	Industries et gros clients	10	15	25
	Commerces	75	100	150
Pilier 2 : Intégration régionale	• <b>Interconnecteurs de transmission (HT)</b> , Total : Longueur (KM) ; Tension (KV) : Capacité de transfert - MW/MVA	350 km; 225/90/33 Kv; 110-20 MVA		
	• Énergie échangée dans le cadre d'accords bilatéraux d'achat d'électricité/de protocoles d'accord :	5-6c\$/KWh		
	• Énergie échangée dans le cadre du Power Pool :	6c\$/kWh		
	• Frais de transmission (Wheeling) (USD par KWh)	2c\$/kWh		
	• Dettes (arriérés)/Créances (USD)	-		
Pilier 3 : DRE / Cuisrope	• Nombre de nouveaux raccordements à des mini-réseaux (par type de client) (3 dernières années, si possible)	15		
	• Nombre de systèmes solaires domestiques (3 dernières années, si possible)	0		
	• Nombre de connexions / d'appareils de cuisson propres	464830		

<sup>7</sup> Résidentiel, commercial, industriel, minier, etc.



Pilier 4 : Participation du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement total nécessaire pour atteindre les objectifs du Pacte énergétique 2030 - public / privé.</li> </ul>	3.067,3 MUSD							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement total disponible à partir de 2024 - public / privé)</li> </ul>	621,24 M\$							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déficit d'investissement à mobiliser chaque année jusqu'en 2030 - public / privé (sur la base des priorités et de l'ordre du gouvernement) (national et international)</li> </ul>	2 446,06M\$							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Besoins totaux d'investissement (privé) d'ici 2030 (USD, pourcentage) - répartition (par réseau, mini-réseau, hors réseau) et cuisson propre) ; répartition (par production, transmission, distribution et accès) (national et international)</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td>Production</td> <td>1 171,24</td> </tr> <tr> <td>ERD</td> <td>51,00</td> </tr> <tr> <td>Assistance Technique</td> <td>3,56</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>1 225,80</td> </tr> </table>	Production	1 171,24	ERD	51,00	Assistance Technique	3,56	Total
Production	1 171,24								
ERD	51,00								
Assistance Technique	3,56								
Total	1 225,80								
Pilier 5 : Réformes sectorielles et services publics durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rentabilité financière des services publics (selon les comptes audités) - Revenu net/perte nette (montant en USD et en USD/kWh) pour les discos, les transcos et les gencos.</li> </ul>	-							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>(Régulateur) Politique tarifaire, tarifs moyens pour l'utilisateur final (par kWh) et trajectoire vers la réfectivité totale des coûts (% actuel des coûts recouverts pour atteindre l'objectif de 2030)</li> </ul>	(i) Tarif social : 6,47c\$/kWh, Prime fixe : 73,66c\$; (ii) Autre abonnement : 15,53c\$/kWh, Prime fixe moyenne : 64\$ ; (iii) Tarif MT : 9,5c\$/kWh, Prime fixe : 12,66\$							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant total des subventions (USD)<sup>8</sup> ; trajectoire/échéances vers la réfectivité totale des coûts<sup>9</sup> (estimation)</li> </ul>								
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pertes techniques globales, commerciales et de collecte (ATCC) : objectifs de réduction en % par an</li> <li>Nombre de clients avec ou sans compteur</li> <li>Nombre de compteurs à prépaiement</li> </ul>	18%  452000 abonnés  12000							

<sup>8</sup> Il pourrait s'agir de subventions à la production d'électricité, à la distribution, aux projets d'énergie renouvelable et aux consommateurs.

<sup>9</sup> Subventions tarifaires pour les consommateurs (USD/kWh<sup>8</sup>) ; taux de recouvrement des coûts (%)<sup>9</sup> ; fonds dédiés (notamment ruraux) (USD, annuel)



- Niveau d'endettement - Dettes envers le gouvernement, les producteurs d'électricité indépendants, les autres fournisseurs
- Niveau d'arriérés - Créances sur le gouvernement/les entités publiques (tous les compteurs à prépaiement).
- Revenus par répartition des types de clients (par exemple, ménages, industries, commerces, mines, importations, etc.)

Administration (\$)	11 118 421
Clients privés (BT) (\$)	110 826 316
Clients privés (MT) (\$)	85 326 316
Total_2023(\$)	207 271 053

- Délestage (par exemple, nombre moyen d'heures par jour et/ou estimation des MWh perdus par an)

Autres questions transversales à prendre en considération

- Besoins en matière de renforcement des capacités (USD) (à tous les niveaux) 7 000 000
- Alignement des plans d'expansion à moindre coût du secteur de l'électricité sur les stratégies à long terme du pays et les CDN/Accords de Paris - Oui/Non
- Accessibilité par le coût pour les ménages (c'est-à-dire le pourcentage du revenu disponible des ménages pouvant être consacré aux services énergétiques et/ou le pourcentage de ménages bénéficiant de subventions pour l'énergie). Yes
- Emplois : par exemple, suivi du nombre d'emplois créés pour les jeunes et les femmes. 25%  
et/ou  
45%  
  
Oui



## Annexe III Évolution du coût moyen de production

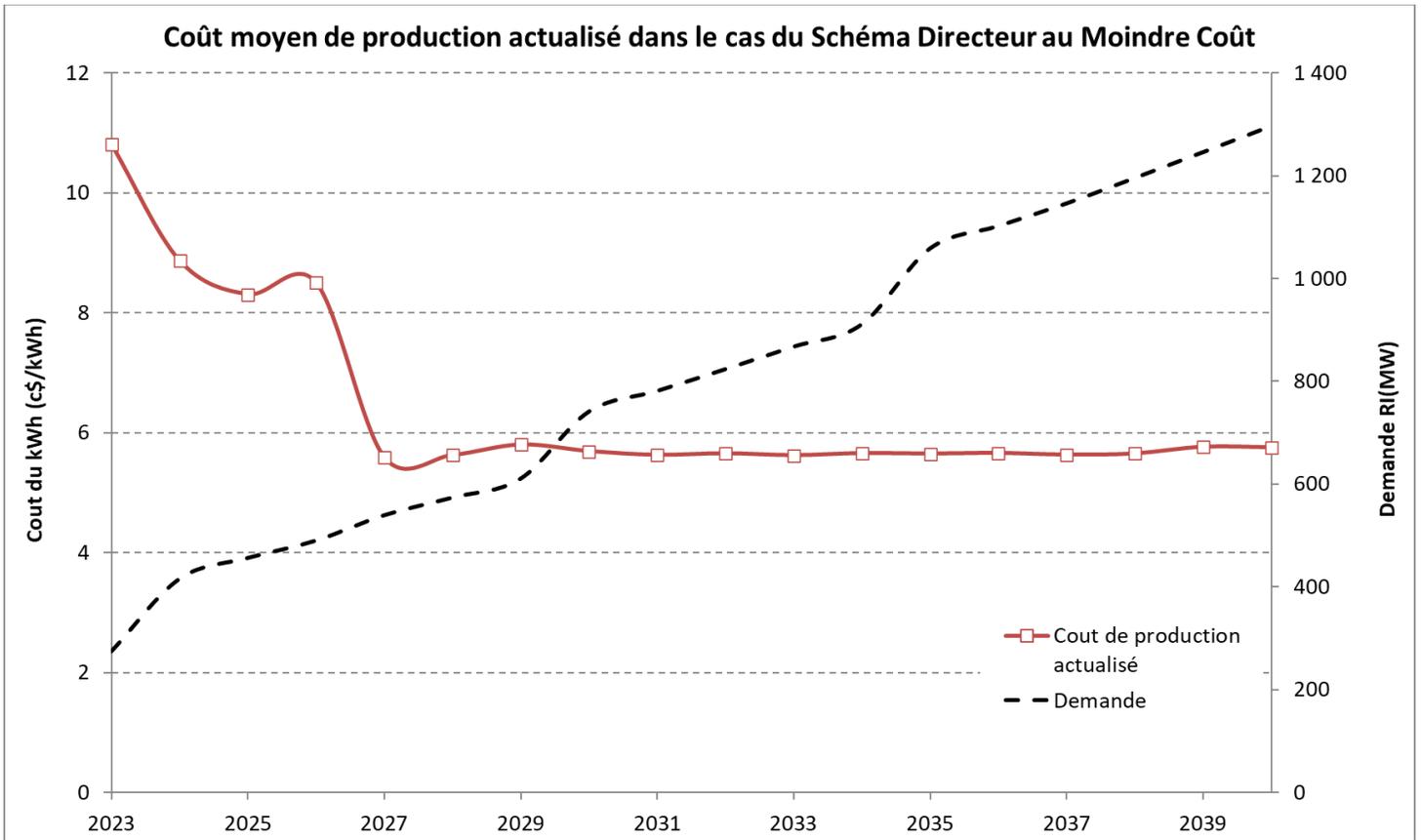


Figure 2: Coût moyen actualisé de production dans le cas du Schéma Directeur au Moindre Coût



## Liste des abréviations

<b>APIM</b>	Agence de promotion des investissements en Mauritanie
<b>ARE</b>	Autorité de régulation
<b>DG-PPP</b>	Direction générale du partenariat public privé
<b>Discoms</b>	Distribution électrique aux abonnés
<b>DiP</b>	Desert-to-Power
<b>EEEEOA/WAPP</b>	Système d'échange d'énergie électrique ouest africain
<b>EnR</b>	Énergie renouvelable
<b>FASJ</b>	Facilité africaine de soutien juridique
<b>FAUS</b>	Fonds d'accès universel
<b>FER</b>	Fonds d'électrification rurale
<b>GdM</b>	Gouvernement de Mauritanie
<b>GENCOS</b>	Génération électrique
<b>HT</b>	Haute Tension
<b>IPP</b>	Producteurs indépendants d'électricité
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MEP</b>	Ministère de l'Energie et du Pétrole
<b>MEPP</b>	Mauritanienne des Entrepôts des Produits Pétroliers
<b>META</b>	Mauritania Electricity Transition Acceleration (BM)
<b>MoU</b>	Memorandum of Understanding
<b>MT</b>	Moyenne Tension
<b>OMVS</b>	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
<b>PERSEM (RIMDIR)</b>	Projet d'électrification rurale dans le sud-est mauritanien
<b>PIEMM</b>	Projet Multinational d'interconnexion Mauritanie-Mali en 225kV et centrales solaires associées
<b>PPP</b>	Partenariat Public Privé
<b>REMP</b>	Programme d'Investissement Régional pour l'Afrique de l'Ouest (BM)
<b>ReTAPS</b>	Assistance technique régionale pour le Sahel
<b>RIMDIR</b>	Projet d'électrification par mini-réseaux verts
<b>SCAPP</b>	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
<b>SHS</b>	Systèmes solaires autonomes
<b>SMH</b>	Société Mauritanienne des Hydrocarbures
<b>SOGEM</b>	Société de gestion de l'énergie de Manantali
<b>SOMAGAZ</b>	Société Mauritanienne de Gaz
<b>SOMELEC</b>	Société Mauritanienne de l'Électricité
<b>SOMIR</b>	Société Mauritanienne des Industries de Raffinage
<b>Transcos</b>	Transport électrique de longue distance
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UPBEAT</b>	Utility Performance and Behaviour in Africa Today
<b>WAPP</b>	West African Power Pool



---

**CONNECTONS NOUS  
300 M DE PERSONNES  
EN AFRIQUE À  
L'ÉNERGIE D'ICI  
2030**

---

**MISSION300**  
#PoweringAfrica

MISSION 300  
**AFRICA**  
ENERGY  
SUMMIT

